



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 137 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Exécution du mandat	3–6	3
III. Exécution du budget		11
A. Ressources financières		11
B. Autres recettes et ajustements		12
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome		12
D. Contributions non budgétisées		12
IV. Analyse des écarts	7–13	13
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	14	14

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

Le total des dépenses de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour la période à l'examen a été relié à ses objectifs dans plusieurs tableaux axés sur les résultats, regroupés selon les composantes suivantes : composante civile essentielle, composante militaire, composante de police civile et composante d'appui.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie de dépenses	Montants répartis	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 237,3	22 583,1	654,2	2,80
Personnel civil	9 430,4	10 016,0	(585,6)	(6,20)
Dépenses opérationnelles	10 985,0	11 045,0	(60,0)	(0,50)
Montant brut	43 652,7	43 644,1	8,6	0,02
Recettes provenant des contributions du personnel	1 636,2	1 721,7	(85,5)	(5,2)
Montant net	42 016,5	41 922,4	94,1	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 321,2	1 271,2	50,0	3,8
Total	44 973,9	44 915,3	58,6	0,1

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie de personnel	Postes approuvés	Postes	Taux de
		effectivement pourvus (moyenne)	vacance (en pourcentage)
Contingents	1 230	1 225	0,4
Police civile	35	35	–
Personnel international	44	42	4,4
Personnel recruté dans le pays	105	104	1,0

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget pour les opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 est présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 26 février 2002 (A/56/838). Son montant brut s'élève à 44 973 900 dollars (montant net : 43 337 700 dollars), y compris les contributions volontaires, soit 1 321 200 dollars. Il prévoit 1 230 postes pour les contingents, 35 pour la police civile, 44 pour le personnel international et 105 pour le personnel recruté dans le pays.

2. Conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 23 de son rapport daté du 3 avril 2002 (A/56/887/Add.4), l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 56/502 du 27 juin 2002, d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 43 652 700 dollars (montant net : 42 016 500 dollars) pour le fonctionnement de la Force. Un tiers du coût du fonctionnement de la Force, équivalant à 14 578 900 dollars, est financé au moyen de contributions volontaires versées par le Gouvernement de Chypre et un montant de 6 500 000 dollars est financé par le Gouvernement grec. Un montant brut de 22 573 800 dollars (montant net : 20 937 600 dollars) a été réparti entre les États Membres pour la durée de cet exercice.

II. Exécution du mandat

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Il a défini le mandat pour la période considérée dans le présent rapport dans les résolutions 1416 (2002) du 13 juin 2002 et 1442 (2002) du 25 novembre 2002.

4. Le Conseil de sécurité a chargé la Force d'un mandat général, à savoir préserver la paix et la sécurité à Chypre, ainsi que contribuer au retour à une situation normale.

5. Dans le cadre de ce mandat général, la Force a, au cours de l'exercice, contribué à un certain nombre de réalisations en exécutant les activités essentielles présentées dans les tableaux ci-après. Ces réalisations sont regroupées selon les composantes suivantes : composante civile essentielle, composante militaire, composante de police civile et composante d'appui, qui reflètent, plutôt qu'elles ne le déterminent, l'esprit commun du programme de réalisations et les produits attendus.

6. Les tableaux reflètent la transition vers une budgétisation axée sur les résultats. Le budget approuvé pour la période 2002/03 ne contenait pas de tableau type énonçant les réalisations escomptées qui auraient servi de données de référence pour mesurer l'exécution et en rendre compte. Les données sur l'exécution du budget de la Force pour cet exercice sont donc présentées à titre transitoire et montrent les indicateurs de succès effectifs et les produits effectivement exécutés pendant cet exercice, compte tenu des informations disponibles. Les réalisations escomptées devraient permettre d'atteindre, dans les délais, l'objectif que le Conseil de sécurité a fixé à la Force et les indicateurs de réalisations effectives donnent la mesure des progrès accomplis pendant la période en question. Les produits effectivement exécutés représentent les contributions de la Force à l'accomplissement des réalisations escomptées pour cette période.

Composante 1 : composante civile essentielle

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
<p>1.1 Amélioration des relations et de la compréhension entre les communautés chypriotes grecque et chypriote turque</p>	<p>1.1.1 Augmentation du nombre d'affaires avec intervention de la Force (vols, délits, franchissement non autorisé des frontières, usage de faux documents, arrestations, détentions), qui sont passées de 144 en 2001/02 à 432 en 2002/03, après l'ouverture des points de passage</p> <p>1.1.2 Augmentation du nombre de manifestations bicommunautaires qui sont passées d'environ 40 réunions, auxquelles ont participé 14 000 personnes, en 2001/02 à 95 réunions comptant 33 000 personnes en 2002/03</p> <p>1.1.3 Augmentation de la moyenne des personnes ayant, des deux côtés, utilisé les points de passage, cette moyenne étant passée de moins 100 personnes par jour en 2001/02 à une moyenne de 11 150 personnes par jour depuis le 23 avril 2003</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide apportée à l'organisation, dans la zone tampon des Nations Unies, de 95 manifestations bicommunautaires qui ont réuni plus de 33 000 Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. • Reprise des projets bicommunautaires qui étaient au point mort à Pyla • Organisation de 120 réunions entre des responsables politiques des deux communautés • Apport de bons offices aux deux côtés afin de faciliter la résolution des problèmes liés au franchissement des frontières • Aide apportée à l'organisation de 95 manifestations bicommunautaires entre des représentants des partis politiques, des secteurs public et privé, des groupes professionnels et des associations de la société civile. • Liaison quotidienne entre les puissances garantes et d'autres États Membres • Organisation de 30 réunions d'information pour des délégations internationales. • Organisation de 100 conférences de presse • Facilitation de la liaison entre les bureaux d'information du Nord et du Sud • Mise à jour hebdomadaire des transcriptions des principales conférences de presse relatives à Chypre, ainsi que des déclarations du Secrétaire général de l'ONU et de son Conseiller spécial pour Chypre, qui sont publiées sur le site Web de la Force • Règlement de 80 affaires touchant des Chypriotes grecs dans le sud et des Chypriotes turcs dans le nord 	

<i>Observations :</i>	
Adoption par les communautés de mesures positives en vue de l'ouverture de points de passage et mise en place de mesures de facilitation	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
1.2 Progrès vers la normalisation de la zone tampon des Nations Unies et des conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud	<p>1.2.1 Poursuite de l'utilisation, par les civils, de la zone tampon des Nations Unies</p> <p>1.2.2 Augmentation du nombre de projets approuvés, qui sont passés de 7 en 2001/02 à 11 en 2002/03</p> <p>1.2.3 Augmentation du nombre de permis d'exploitation agricole, d'autorisations d'accès et de permis de travail délivrés par la Force, qui sont passés de 561 en 2001/02 à 686 en 2002/03</p> <p>1.2.4 Promulgation d'une série de mesures destinées à améliorer les conditions de vie des Chypriotes turcs. Annonce de l'adoption, par les Chypriotes turcs, de mesures visant à instaurer une coopération dans le domaine de l'éducation, à améliorer les communications téléphoniques et à normaliser les relations commerciales</p> <p>1.2.5 Ouverture à Limassol d'un bureau de liaison destiné aux Chypriotes turcs</p>
<i>Produits effectivement exécutés :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration des rues Dionysou et Alkiviades dans le vieux Nicosie • Ouverture d'un terrain de sport pour les Chypriotes turcs • Passage autorisé du car de ramassage de l'école Pallouriotissa dans la zone tampon des Nations Unies • Aide à l'organisation, pour la première fois depuis 1974, de cérémonies religieuses à l'intention des Latins et des maronites dans le cimetière latin qui jouxte la zone protégée de l'ONU • Aide apportée au nettoyage du barrage de Marathassa et des rivières Klimos et Liminitis pour faciliter l'écoulement des eaux • Aide à l'organisation de deux pèlerinages dans la zone tampon des Nations Unies et autorisation d'en organiser un au monastère Apostolos Andreas • Deux visites humanitaires auprès de Chypriotes grecs et de maronites dans le nord, ainsi que de Chypriotes turcs dans le sud (les visites à des Chypriotes turcs étaient mensuelles jusqu'en juin) • Réouverture du bureau de liaison de Limassol, qui avait été fermé en 1999, pour les Chypriotes turcs. 	

Observations :

Adoption par les communautés de mesures positives en vue de l'ouverture des points de passage et mise en place de mesures de facilitation

Composante 2 : composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
2.1 Situation militaire calme dans la zone tampon et maintien de l'intégrité de cette zone	2.1.1 Baisse, de 133 à 108, du nombre de violations de l'espace aérien par les deux communautés 2.1.2 Augmentation, de 201 à 371, du nombre d'accès illégaux à la zone tampon détectés
<i>Produits effectivement exécutés :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • 24 820 jours de patrouille militaire des postes d'observation (PO) permanents (4 patrouilles par PO, 17 PO, 365 jours) (24/7) • 27 740 jours de patrouille des PO (4 patrouilles par PO, 19 PO, 365 jours) • 5 840 jours de patrouille militaire des postes d'observation (2 patrouilles par poste d'observation, 8 postes d'observation, 365 jours) • 35 770 jours de patrouille mobile (2 patrouilles par véhicule, 49 patrouilles par jour, 365 jours) • 1 186 heures de patrouille aérienne (en moyenne 49,4 heures par mois et par hélicoptère, 2 hélicoptères, 12 mois) • 1 500 réunions de liaison avec les forces adverses • Entretien d'une compagnie de réserve pour le maintien de l'ordre <ul style="list-style-type: none"> – 4 sections en position d'astreinte à deux heures (24/7) – 1 section en position d'astreinte à quatre heures (24/7) – 4 sections en position d'astreinte à six heures (24/7) – 1 hélicoptère en position d'astreinte à 45 minutes (24/7) • Réunions mensuelles avec les autorités pour éviter des manifestations violentes 	
<i>Observations :</i>	
La coopération des forces adverses et de la police a permis le maintien du statu quo sur le plan militaire	

Composante 3 : composante police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
3.1 Améliorer les résultats des autorités de police dans la zone tampon des Nations Unies et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud	3.1.1 Baisse du nombre d'incidents concernant des civils dans la zone tampon des Nations Unies, qui est tombé de 117 en 2001-2002 à 99 en 2002-2003 (chasse, entrée non autorisée dans la zone tampon, manifestations)
<i>Produits effectivement exécutés :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisé 2 342 patrouilles dans la zone tampon des Nations Unies • Organisé 270 réunions avec la Police chypriote et 253 réunions avec l'élément de la police chypriote turque • Participé à 93 réunions avec les agriculteurs des deux communautés • Escorté 52 convois d'aide humanitaire destinés aux Chypriotes grecs et aux maronites du nord • Tenu 118 entretiens hebdomadaires avec les chefs des villages et des communautés • Mené 80 patrouilles civiles bihebdomadaires en dehors de la zone tampon des Nations Unies • Escorté, deux fois par mois, les convois de l'aide humanitaire dans trois zones isolées 	
<i>Observations :</i>	
Coopération des forces de police	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
3.2 Amélioration de la liberté de mouvement et du libre passage des civils et des véhicules traversant la zone tampon des Nations Unies	3.2.1 Augmentation du nombre de points de passage, passés de 1 à 4 entre 2001/02 et 2002/03 3.2.2 Baisse du nombre de plaintes émanant de membres de communautés minoritaires destinataires d'une aide humanitaire, qui sont tombées de 12 en 2001/02 à 4 en 2002/03
<i>Produits effectivement exécutés :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'un libre passage, sans heurt, en deux points de passage et surveillance des environs immédiats de deux autres points de passage • Surveillance de six procès relatifs à des passages, à la demande de deux communautés • Participation à la résolution de 108 affaires, dont 28 accidents de la circulation, 62 arrestations et 18 passages non autorisés, et surveillance de leur déroulement • Escorte de cinq pèlerinages dans des sites religieux des deux côtés de la zone tampon 	
<i>Observations :</i>	
Coopération des forces de police	

Composante 4 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de réalisations effectives</i>
<p>4.1 Appui logistique et administratif efficace fournit à la Force</p>	<p>4.1.1 Fourniture de meilleurs logements à 150 soldats d'unités constituées dans le cadre du programme de travaux sur quatre ans destinés à améliorer les conditions de vie des soldats</p> <p>4.1.2 Mise en place d'un réseau des technologies de l'information dans tous les secteurs</p> <p>4.1.3 Système de contrôle et suivi des déplacements connecté aux secteurs 1, 2 et 4</p> <p>4.1.4 Réduction des frais de voyage grâce à des accords entre la Force et les agents de voyage locaux, pour l'installation et le rapatriement des officiers d'état-major et du personnel de la police civile, et grâce à des contrats de transport aérien avantageux négociés par les services du Siège de l'ONU</p> <p>4.1.5 Amélioration de la couverture du réseau de transmissions permettant des échanges électroniques en temps réel d'informations opérationnelles entre le siège et les secteurs de la Force</p> <p>4.1.6 Le pourcentage de postes vacants parmi le personnel international et parmi le personnel recruté sur place est resté de 2,7 % pendant toute la période à l'examen</p> <p>4.1.7 Moyennant des programmes de formation, efficacité du fonctionnement pratique dans les domaines suivants : technologies de l'information, transmissions, opérations aériennes et transports</p>
<p><i>Produits effectivement exécutés :</i></p> <p>Militaires et personnel de police</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui apporté à 1 225 soldats et 35 membres de la police civile <p>Personnel civil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration de 146 membres du personnel [42 membres du personnel international et 104 membres du personnel recruté sur place (services généraux)] 	

Installations et infrastructures

- Installation de 44 logements préfabriqués pour 150 personnes et de 15 blocs sanitaires et entretien des logements existants (5 grands cantonnements dotés de services logistiques, 11 bases de patrouilles et 44 postes d'observation)
- Entretien de 134 groupes électrogènes dans 55 sites
- Reconstruction, réparation et entretien de 30 km, 50 km et 512 km respectivement de pistes de patrouille

Transports terrestres

- Entretien de 253 véhicules de location et de 53 véhicules et 19 remorques appartenant à l'ONU
- Installation d'un système de contrôle et de suivi des déplacements dans 246 véhicules de la Force

Transports aériens

- Appui aux manoeuvres de deux hélicoptères

Transmissions

- Entretien de 14 répéteurs, 340 stations fixes, 296 appareils portatifs, de liaisons hertziennes à ondes centimétriques avec les postes de commandement des secteurs 1 et 4 et de liaisons satellite avec les secteurs, la Base de soutien logistique et le Siège de l'ONU
- Modernisation du système téléphonique des postes de commandement de la zone protégée par les Nations Unies (ZPNU) et du secteur 1
- Construction de trois pylônes dans le secteur 4, en prévision de la construction de l'artère principale des liaisons hertziennes
- Création d'un réseau à relais de trame, par l'intermédiaire du réseau téléphonique local, permettant à deux camps situés dans le secteur 4 d'échanger des données
- Mise en place d'un réseau de transmissions entre 20 téléphones cellulaires, permettant une liaison fiable et un échange de données en temps réel avec des zones isolées
- Installation d'un réseau local sans fil utilisant du matériel Cisco aironet dans la zone protégée par les Nations Unies et dans la zone de Dyrenia

Informatique

- Modernisation et entretien, dans toute la mission, du réseau de transmissions et du réseau informatique utilisés par les militaires, la police civile, le personnel international et le personnel recruté dans le pays
- Entretien de 379 ordinateurs de table, 45 ordinateurs portables, 19 serveurs de fichiers, 263 imprimantes et 280 sources d'alimentation sans coupure

Services médicaux

- Prestation de soins médicaux et sanitaires au personnel militaire et au personnel de la police civile (5 314 cas contre 4 995 lors du précédent exercice budgétaire; 77 personnes ont été hospitalisées contre 59 au cours de l'exercice budgétaire 2001/02)

- 66 membres du personnel et 5 militaires ont participé à 46 programmes de formation dans les domaines suivants : informatique, transmissions, contrôle des mouvements et manutention des combustibles, finance, sécurité, passation des marchés et administration des ressources humaines (147 participations au total)

Observations :

Les fournisseurs/prestataires de services ont répondu aux exigences de la mission

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.)

Catégorie de dépenses	Montants répartis ^a (1)	Dépenses ^a (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3) ÷ (1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	–	–	–	–
Contingents	22 984,5	22 342,6	641,9	2,8
Police civile	252,8	240,5	12,3	4,9
Unités de police constituées	–	–	–	–
Sous-total	23 237,3	22 583,1	654,2	2,8
Personnel civil				
Personnel international	5 426,2	5 753,2	(327,0)	(6,0)
Personnel recruté dans le pays	4 004,2	4 262,8	(258,6)	(6,5)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–
Sous-total	9 430,4	10 016,0	(585,6)	(6,2)
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,0	60,8	(10,8)	(21,6)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–
Voyages	163,2	157,6	5,6	3,4
Installations et infrastructures	4 841,8	5 183,0	(341,2)	(7,0)
Transports terrestres	1 872,1	1 928,5	(56,4)	(3,0)
Transports aériens	1 433,4	1 457,5	(24,1)	(1,7)
Transports maritimes	–	–	–	–
Transmissions	820,6	804,5	16,1	2,0
Informatique	793,0	768,1	24,9	3,1
Services médicaux	219,5	225,8	(6,3)	(2,9)
Matériel spécial	285,6	–	285,6	100,0
Fournitures, services et matériel divers	505,8	459,2	46,6	9,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Sous-total	10 985,0	11 045,0	(60,0)	(0,5)
Total brut	43 652,7	43 644,1	8,6	0,02
Recettes provenant des contributions du personnel	1 636,2	1 721,7	(85,5)	(5,2)
Total net	42 016,5	41 922,4	94,1	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	1 321,2	1 271,2	50,0	3,8
Total	44 973,9	44 915,3	58,6	0,1

^a Reflète la répartition corrigée des ressources approuvées au titre des catégories de dépenses « militaires et personnel de police » et au titre des dépenses opérationnelles.

^b Les dépenses pour l'exercice 2002/03 comprennent 1 211 200 dollars versés par le Gouvernement chypriote et 60 000 dollars versés par le Gouvernement australien.

B. Autres recettes et ajustements

<i>Catégorie de recettes</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Intérêts créditeurs	687
Recettes diverses	149
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(77)
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs, ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 166
Total	1 925

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	1 048,7
Soutien logistique autonome	–
Total	1 048,7

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'effet</i>	<i>Dernière date d'examen</i>
A. Applicables à la zone de la mission			
B. Applicables au pays d'origine			
Facteur différentiel de transport	0,25-3,75		

D. Contributions non budgétisées

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur effective (milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces ^a	124 200
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^b	52 900
Total	177 100

^a Compte tenu de la valeur marchande, telle qu'évaluée par la Force, des postes d'observation et des bureaux et locaux d'hébergement fournis gracieusement par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police civile, y compris les bâtiments du quartier général de la Force.

^b Montant versé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin de couvrir les frais de personnel et de voyage.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	641,9	2,8 %

7. L'écart de 641 900 dollars sous cette rubrique est imputable aux économies réalisées au titre des voyages occasionnés par la relève des contingents grâce aux effets conjugués de la relève de contingents originaires de pays voisins et de l'obtention de frais de voyage effectifs plus bas sur les avions de ligne à destination et en provenance de la zone de la mission, du coût moins élevé des rations sèches et congelées achetées dans le cadre d'un nouveau contrat à partir de mars 2002, ainsi que de dépenses effectives plus basses au titre des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité compte tenu de la baisse du taux d'accidents ayant causé des blessures au personnel militaire.

	<i>Écart</i>	
Personnel international	(327,0)	(6,0 %)

8. L'écart de 327 000 dollars au titre de cette rubrique résulte essentiellement du relèvement de l'indice d'ajustement, qui est passé de 0 à 19,1 % au cours de la période à l'examen.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté dans le pays	(258,6)	(6,5 %)

9. L'écart de 258 600 dollars au titre de cette rubrique résulte de l'introduction, après la clôture de l'exercice budgétaire, d'un barème des traitements révisé, avec effet au 1er février 2002, pour le personnel recruté dans le pays et de fluctuations des taux de change de 7 % en moyenne (de 0,6 livre chypriotes (£C) pour 1 dollar des États-Unis en juillet 2002 à 0,51 £C en juin 2003) pendant la période en question.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(10,8)	(21,6 %)

10. L'écart de 10 800 dollars résulte d'une augmentation des besoins effectifs en raison du remplacement de trois membres du personnel partis en congé de maternité et à l'embauche de personnel contractuel pour des projets spéciaux de courte durée (installation d'un système de radiocommunications bidirectionnel dans des véhicules de location et d'un système de contrôle et suivi des déplacements dans des véhicules de la mission, tapisserie de meubles et services de traduction pendant les congés d'un membre du personnel).

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(341,2)	(7,0 %)

11. L'écart de 341 200 dollars est essentiellement imputable aux facteurs suivants : fluctuations, de 7 % en moyenne, des taux de change survenues pendant la période à l'examen, augmentation correspondante des commodités et des services d'entretien fournis par les prestataires locaux et des matières et fournitures achetées sur place pour l'entretien et la remise en état des pistes de patrouille et des locaux et augmentation de la consommation de carburant pour groupes électrogènes en raison de sévères conditions atmosphériques pendant l'hiver.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	285,6	100 %

12. L'écart de 285 600 dollars résulte de l'annulation de l'achat prévu de dispositifs d'observation nocturne de la troisième génération due aux restrictions à l'exportation imposées par les fabricants.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériels divers	46,6	9,2 %

13. L'écart de 46 600 dollars est essentiellement dû à la baisse des dépenses effectives au titre des frais et du matériel de formation et des frais de coiffeur du personnel militaire, à la réduction du montant prévu pour l'achat des pièces d'uniforme grâce à des stocks suffisants et au coût effectif moins élevé que prévu des appels d'offres dans la presse locale et des combinaisons de travail achetées sur place pour les techniciens.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

14. **En ce qui concerne le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, l'Assemblée générale devra :**

a) **Prendre une décision concernant l'affectation du solde inutilisé de 8 600 dollars relatif à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003;**

b) **Prendre une décision concernant l'affectation du montant correspondant aux autres recettes relatives à l'exercice clos le 30 juin 2003, qui s'élève à 1 925 000 dollars, dont les intérêts créditeurs (687 000 dollars) et les recettes diverses (149 000 dollars) et les économies réalisées sur des engagements correspondant à des exercices antérieurs ou montants résultant de l'annulation d'engagements correspondant à des exercices antérieurs (1 166 000 dollars), diminuées des ajustements sur des exercices antérieurs (77 000 dollars).**